

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/II-04

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

—

I – La « Vélo Voie Verte des 2 Mers »

En 2012, le dernier volet de la signalisation de la Vélo Voie Verte a été engagé. Des boucles **avec des itinéraires complémentaires** vélo et des liaisons vers des sites et villages ont été créées, en liaison avec les collectivités locales concernées et la fédération départementale de cyclotourisme. Ainsi grâce à ce maillage, de nombreux territoires autour de la Vélo Voie Verte seront accessibles.

La signalisation correspondante sera implantée pour la saison estivale 2013.

Le dossier détaillé sur la valorisation de cet itinéraire, est présenté dans un rapport de la 7ème commission.

II – La bretelle de Montech

Lors de la séance du Budget Primitif 2012, je vous précisais que les travaux de réalisation de la piste cyclable entre Montech et Montauban ne débuteraient qu'une fois le financement du confortement préalable des berges acquis. Ces travaux de confortement d'un montant de **260 000 € HT** sont nécessaires pour réaliser la plate forme du parcours cyclable. Le reste de la réfection des berges est à la charge des Voies Navigables de France (V.N.F.).

Je vous proposais, pour la réalisation de ce confortement, le plan de financement suivant :

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne 210 000 €
- Région Midi-Pyrénées 50 000 €

Par courrier en date du 27 juin 2012, Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées précise que par délibération n°12/06/11.11 la Région Midi-Pyrénées attribue une subvention de 50 000 € pour les travaux de confortement des berges du Canal de Montech au titre du Plan d'Actions 2008-2013 du Canal des Deux Mers.

Pour la réalisation de la piste cyclable proprement dite, nous avons adopté lors de la même séance, le plan de financement suivant pour un montant de travaux de 600 000 € HT :

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne 120 000 €
- Région Midi-Pyrénées 120 000 €
- Etat (acquis) 150 000 €
- Union Européenne 210 000 €

Par courrier en date du 27 juin 2012, Monsieur le Président du Conseil Régional signale que la Région Midi-Pyrénées par délibération n°12/06/11.11 attribue une subvention de **120 000 €** pour l'aménagement de la Vélo Voie Verte le long du Canal de Montech à Montauban.

Par courrier en date du 17 décembre 2012, Monsieur le Président du Conseil Régional informe que la Commission Permanente de sa Collectivité a décidé par délibération n° 12/12/14.2056 d'octroyer une subvention communautaire de **150 000 €** au titre du projet intitulé « Valorisation des abords du Canal Montech-Montauban à l'usage des déplacements doux, de loisirs et touristiques ».

Le plan de financement approuvé le 12 mars 2012 prévoyant une participation européenne de **210 000 € HT** nous devons délibérer sur un nouveau plan de financement où la part du Conseil Général de Tarn-et-Garonne sera désormais de **180 000 €**.

Je vous propose donc le nouveau plan de financement pour la réalisation de cette piste cyclable le long du Canal de Montech pour un montant total de travaux de **600 000 € HT**.

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne	180 000 €
- Conseil Régional de Midi-Pyrénées	120 000 €
- État	150 000 €
- Union Européenne	150 000 €

III – La Vélo Voie Verte de l'Aveyron

Le dossier de l'étude des incidences Faune/Flore, obligatoire avec les nouvelles directives sur les études d'impact, est en cours de finalisation.

La transmission des demandes de renseignements par les services compétents pour l'établissement de l'enquête parcellaire est pratiquement terminée. Ce dossier sera achevé au début du mois de mars.

Après l'obtention des éléments précédemment cités, le dossier d'étude d'impact sera finalisé fin mars et soumis aux autorités concernées.

Avec cette programmation et en considérant les délais administratifs, la Déclaration d'Utilité Publique s'achèvera au plus tard en avril 2014.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancée de ce dossier.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I- La « Vélo Voie Verte des 2 Mers »

La signalisation correspondant aux boucles avec itinéraires complémentaires sera implantée pour l'été 2013 (cf rapport particulier) ;

II – La bretelle de Montech

– Approuve le nouveau plan de financement suivant pour la réalisation de la piste cyclable :

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne	180 000 €
- Conseil Régional de Midi-Pyrénées	120 000 €
- État	150 000 €
- Union Européenne	150 000 €

– Adopte à cet effet une autorisation de programme globale de 1 030 000 € avec un échéancier en crédits de paiement de 470 000 € en 2013 et 560 000 € en 2014 ;

– Ratifie un crédit de paiement de 470 000 € sur l'article 458118, sous-fonction 01, correspondant aux travaux de confortement de berges et à la réalisation d'une partie de la plate-forme ;

III – La Vélo Voie Verte de l'Aveyron

– Prend acte de l'avancée du dossier ;

– Adopte une autorisation de programme supplémentaire de 5 000 € portant ainsi l'A.P. initiale de 155 000 € à 160 000 € ;

– Ratifie un crédit de paiement de 40 000 € sur l'article 2031, sous-fonction 621.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,